

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 30 avril 2018, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 9*

*Date de Convocation : 25 avril 2018*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Gérard BLANC, M. Jean François MARETS, Mme Catherine DELPECH, M. Eric CAILLES,

**EXCUSÉ**: M. Philippe LASVAUX, Mme GREZE Martine, M. Eric MASMAYOUX,

**ABSENT** : M. GRENIER Christian, M. Ernest ENTEMEYER, M. Robert MENOT,

**POUVOIRS** : de Mme GREZE Martine à Mme Dominique LENFANT, de M. Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH, de M Eric MASMAYOUX à M. Pascal JALLET

**Secrétaire de Séance** : M. Gérard BLANC



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Gérard BLANC se propose.



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes:

- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2018
- Participation 2018 à la politique Jeunesse du canton de Gramat

Les élus acceptent.

### **1- Approbation de la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat**

Monsieur le Maire expose les arguments qui ont amené les élus de la communauté de communes Cauvaldor à décider le 23 avril 2018, à l'unanimité, d'une opération « Mairies et Communauté de communes fermées ».

Il s'agit de « marquer le coup », d'informer et de démontrer une réelle volonté de voir évoluer le comportement des services de l'Etat à l'égard de nos collectivités.

En effet nombreuses sont les communes qui ont à regretter une posture de précaution, voire de blocage de la part des services de l'Etat dans des domaines variés tels que l'urbanisme, les risques naturels, l'environnement... Les élus de Cauvaldor ne comprennent pas pourquoi les services de l'Etat doutent si fréquemment du bien fondé de leurs décisions et de leur volonté d'agir de manière pragmatique et responsable de par leur connaissance du territoire.

Plus précisément sur Rocamadour M. le Maire cite le dossier du PLU et les observations formulées par les services de la DDT, le permis de construire de l'Office du Tourisme dans le bâtiment de l'ancienne Poste : projet refusé, le dossier de M. Colombel dans le Coustalou, etc...

Et plus généralement sur le territoire de Cauvaldor ont été évoqués les dossiers d'Andros, de Pivaudran, de Viroulou, ..... qui ont été recalés.

M. Cailles confirme la tension qui régnait lors de la réunion du 23 avril et le « ras le bol » général de la part des élus.

Mme Delpéch s'interroge : quel est l'intérêt pour l'Etat d'avoir une telle attitude ?

M. le Maire répond que géographiquement Cahors est bien desservi, Figeac aussi, Brive et Montauban également. Cauvaldor se situe entre ces zones. Si Cauvaldor se développe, cela sera peut être au détriment d'une de ces zones.....

M. le Maire confirme que la volonté générale est de faire comprendre que les élus veulent que les services de l'Etat travaillent avec eux et pas contre eux. Ils attendent un engagement fort de M. Le Préfet.

M. Blanc se satisfait de cette mobilisation car il pense depuis longtemps que les services de l'Etat abusent de leur pouvoir.

Après débat, M. le Maire soumet aux voix le projet de délibération ci-dessous et le texte de la motion proposée par Cauvaldor.

Vu l'approbation à l'unanimité de la motion lors du conseil communautaire extraordinaire en date du 23 avril 2018,

M. le Maire présente ladite motion à son conseil municipal et lui propose de l'approuver.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR + 3 POUVOIRS et 0 voix CONTRE des membres présents ou représentés, décide :

- D'APPROUVER la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat ci-jointe.

## **2- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2018**

Monsieur le Maire précise que le Département a informé les communes qui ont un projet d'amélioration de la sécurité routière de la possibilité de bénéficier d'une aide au titre de la répartition des recettes procurées par le produit des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier concernant la mise en place d'un ralentisseur devant « la ferme des campagnes » ; ce projet ayant été validé lors du vote du budget primitif 2018, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Montant des travaux :                                | 2 191.88 € ht |
| - Subvention sollicitée au titre des amendes de police | 548.00 €      |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Approuve la présentation de ce dossier
- Approuve le plan de financement présenté
- Délègue Monsieur le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention auprès du Département

## **3- Participation 2018 à la politique Jeunesse du canton de Gramat**

Mme Lenfant donne connaissance des informations présentées lors de la réunion du 18 avril 2018.

A savoir que le nombre d'adhésions est passé de 28 à 53 dans l'année 2017 – que le déficit de la structure a été comblé par la commune de Gramat (de l'ordre de 26 000 €) qui fournit également le local.

Pour Rocamadour 3 enfants sont inscrits et pour 2018 la commune doit s'engager sur une participation de 23 € pour 40 enfants.

Mme Lenfant précise que le 9 juin 2018 la commune accueillera les enfants pour une après midi sportive : tennis et rugby flag. Elle demande si un goûter pourra être offert aux enfants. Réponse positive.

Les élus pensent qu'il serait opportun de faire connaître cette structure auprès du SIVU afin qu'une information soit faite à tous les enfants de CM2.

M. le Maire soumet au vote la délibération ci-dessous :

La commune de Rocamadour participe au projet concernant les adolescents de 11 à 17 ans sur le canton de Gramat qui s'est concrétisé durant l'année 2017. Un espace jeunes porté par la commune de Gramat a vu en effet le jour au sein du Pôle social, Faubourg Saint-Pierre au mois de septembre 2017.

Des animations et des projets en période scolaire et extrascolaire sont mis en place tout au long de l'année au sein de l'espace jeunes, au collège de Gramat mais également dans d'autres communes du canton, comme cela a été évoqué lors de la réunion de présentation-bilan du 18 avril 2018.

La participation des familles se décompose en une cotisation annuelle adaptée au quotient familial et distincte suivant les périodes concernées (scolaire/vacances scolaires) et la participation ou non de la commune d'origine.

Pour les communes du canton, la participation pour l'année 2018 serait de 23.00 € par jeune.

Soit pour 40 enfants : 920 €

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré de :

- **DÉCIDER** de continuer leurs actions en faveur de la jeunesse et de s'associer au projet exposé ci-dessus,
- **S'ENGAGER** à prévoir la dépense au budget communal soit 920 €
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, valide les propositions ci-dessus.

#### 4- Questions diverses

Panneaux : divers problèmes de panneaux sont évoqués :

- A Marcayou : route face à la ferme Salgues ; cet itinéraire est emprunté par des bus et campings cars – indications données par les GPS – Voir à remettre le panneau sens interdit sauf riverains/ livraisons et services
- Lafage : arrivée de par la carrière – à voir en commission technique
- Lagardelle : panneau limitation tonnage a disparu

Concert du 10 juin 2018 : M. De Houx informe les élus de l'annulation de la programmation du concert de musique électronique prévu dans la vallée le 18 juin 2018

Carrière Colas : M. Marets souhaite savoir si le Commissaire Enquêteur a fait connaître sa position. M. le Maire confirme qu'une réunion a eu lieu ce 30 avril au cours de laquelle le Commissaire Enquêteur a fait connaître qu'il donnait un avis favorable à la poursuite d'exploitation de la carrière ainsi qu'un avis favorable pour le dépôt de gravas inertes avec des conditions.

M. Le Maire précise que c'est M. le Préfet qui prendra la décision finale par arrêté préfectoral. Il indique également que Cauvaldor doit délibérer sur le dossier le 4 mai 2018.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 20 heures 40.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,